

---

**Conseil d'administration  
Séance du 9 octobre 2020**

**Délibération n°24-2020  
Remboursement d'une partie de la participation  
à l'achat de consommables dans le cadre  
de l'atelier Grand public « gravure »**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle et l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 portant modification des statuts de l'EPCC ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

En raison de l'épidémie de Covid-19 et conformément aux directives nationales, les ateliers hebdomadaires de pratique artistique Grand public de l'ésam Caen/Cherbourg ont été suspendus en présentiel de la semaine du 16 mars à celle du 22 juin 2020.

Pour les deux ateliers de gravure proposés les mardis et mercredis soirs sur le site de Caen, une participation à l'achat des consommables de 75 euros est demandée aux élèves au moment de leur inscription. Au regard des cours non effectués en présentiel et donc des consommables non utilisés par les élèves en 2019-2020, il est donc proposé que :

- les élèves inscrits aux ateliers de gravure en 2019-2020 et qui se réinscrivent dans ces mêmes ateliers en 2020-2021 acquittent une participation de 37,50 euros au lieu de 75 euros pour l'année 2020-2021 ;
- les élèves inscrits aux ateliers de gravure en 2019-2020 et qui ne se réinscrivent pas dans ces mêmes ateliers en 2020-2021 bénéficient d'un remboursement de 37,50 euros.

DELIBERATION

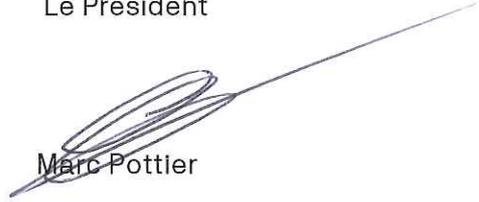
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**Approuve** les propositions énoncées ci-dessus,

**Autorise** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

Accusé de réception en préfecture  
014-200028132-20201019-delib24-2020-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2020  
Date de réception préfecture : 19/10/2020

Le Président



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 23  
Présents : 19  
Votants : 22  
Vote : majorité à l'unanimité des voix